



Epidémie de COVID 19 - Coronavirus

Point n°2

Chers parents,

En ce qui concerne le renforcement du respect des règles d'hygiène à l'école depuis lundi dernier, tout se passe pour le mieux. Sachez que les gestes simples sont effectués à plusieurs reprises au quotidien, et ce, dans chacune des classes.

Aussi ce plan est maintenu jusqu'à nouvel ordre.

La situation sur notre territoire évoluant de manière significative, le Recteur de l'Académie de Nantes ainsi que l'Enseignement Catholique de Vendée nous demande, depuis mardi, de mettre en place un plan plus large, appelé Plan de Continuité d'Activité (PCA).

Ce plan définit toutes les missions assurées par l'établissement en cas de propagation du virus et rappelle les conditions et modalités de protection de la santé des élèves, comme des adultes travaillant à l'école Sainte Anne. Il définit aussi les modalités de continuité pédagogique en cas d'absentéisme tant au niveau des élèves que du personnel enseignant.

Il a été travaillé et validé en équipe hier matin. Il sera présenté à l'ensemble du personnel de l'école dans les jours qui viennent.

Il ne s'agit pas là de tout prévoir, car cela est impossible, mais sachez que nous avons donc pris le temps hier matin de préciser des repères de fonctionnement pour le cas où les conditions de santé générale l'exigeraient.

Le séjour scolaire dans les Pyrénées pour les classes de CM1/CM2 qui a lieu le 30 mars prochain, est, à ce jour, maintenu. Nous ne manquons pas au quotidien de suivre les différentes notes ministérielles précisant l'organisation des sorties scolaires sur notre territoire. L'évolution rapide de la propagation du virus nous oblige à être très prudents concernant le maintien de cette sortie. Toute éventuelle modification à ce sujet vous sera transmise en temps et en heure.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre coopération.

Pour la communauté éducative de l'école Sainte Anne, le jeudi 12 mars 2020,

Laurent